



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
CS 10570 - 77 383 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
<https://www.combs-la-ville.fr>

Août 2023

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : **RÉFÉRENT TECHNIQUE DE LA COUPOLE (F/H)**

DIRECTION : CULTURE SPORT ANIMATION LOCALE JEUNESSE

SERVICE : La Coupole

I – DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales

- o En charge de la technique pour la préparation, l'exploitation, la coordination et l'organisation matérielle, humaine et technico-administrative des spectacles et manifestations de l'équipement culturel Coupole. Régisseur lumière.
- o Responsable Unique de la Sécurité de la Coupole, le RUS a pour mission de faire le lien avec le RUS de la collectivité. Il doit diriger et coordonner la direction unique de la sécurité de la Coupole.
- o Il est le garant du bon état de l'équipement et des dispositifs visant à la sécurité de l'établissement recevant du public. Il a trois grands types de missions à tenir auprès de l'ERP (Établissement Recevant du Public) qu'il gère : l'administration, l'information et le contrôle.

Placé sous la responsabilité de : Responsable des affaires culturelles

Niveau du poste dans l'organigramme : Référent technique de la Coupole

Activités principales

A – Préparer les activités de mise en œuvre technique et logistique des projets artistiques :

- Analyser un projet artistique.
- Comprendre l'objectif à atteindre, l'environnement artistique, économique et social.
- Rassembler et hiérarchiser les informations collectées.
- Identifier les spécificités en fonction des lieux de spectacle.
- Concevoir une réponse technique adaptée.
- Faire des propositions et des ajustements.
- Évaluer la faisabilité d'un projet artistique.
- Mettre en place des moyens de transmission d'informations et de consignes auprès des équipes.
- Concevoir une méthode de travail.
- Hiérarchiser les priorités techniques et artistiques.
- Mener une veille technologique.

B – Organisation de la mise en œuvre technique des projets artistiques :

- Anticiper les démarches technico-administratives à effectuer auprès des autorités compétentes.
- Ordonnancer le temps de la mise en œuvre technique du projet artistique en tenant compte des impératifs des différents services techniques, d'accueil des artistes et du public.
- Concevoir un aménagement des lieux de spectacle.
- Respecter la réglementation des ERP.
- Assurer la régie son.

C – Gestion des moyens techniques et budgétaires

- Définir les priorités d'achat, de location du matériel technique en tenant compte des possibilités budgétaires après validation de son supérieur hiérarchique.
- Planifier la maintenance du matériel.
- Vérifier la conformité des équipements.
- Établir un budget prévisionnel technique d'un projet artistique en lien avec le responsable administratif.
- Rédiger un cahier des charges technique.
- Négocier les prix avec les fournisseurs et les prestataires de services.

D – Encadrement des équipes techniques

- Organiser le travail des équipes en fonction des besoins.
- Définir les besoins en lien avec sa hiérarchie.
- Mener les entretiens techniques d'embauche.
- Maintenir la discipline et le respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le bien être des agents.
- Echanger et dialoguer avec l'ensemble des organisateurs des manifestations programmées à la Coupole.
- Désamorcer les blocages et les conflits.

E- Les missions en tant que Responsable Unique de la Sécurité de la Coupole

- Préparer et coordonner en lien avec le DST la visite de la commission de sécurité.
- Tenir à jour le registre de sécurité, en vérifiant l'ensemble des équipements des parties communes et en coordonnant l'ensemble des prestataires extérieurs. Annexer tous les documents qui assurent la traçabilité des actions menées.
- Participer activement à l'élaboration des demandes d'autorisation.
- Informer les utilisateurs des règles à respecter dans l'établissement, afin d'assurer la prévention des risques d'incendie.
- Informer le propriétaire et le DST des divers dysfonctionnements.
- En lien avec le CTM, vérifier la présence des contrats de maintenance souscrits auprès des différentes entreprises qualifiées ainsi que le respect de la périodicité des vérifications techniques.
- Contrôler que les exercices périodiques, liés aux risques d'incendie ou aux événements pouvant mettre en cause la sécurité du personnel ou du public, soient effectués.
- S'assurer en lien avec le DST qu'à l'issue d'une commission de sécurité les prescriptions soient levées, ainsi que les observations émises par les organismes de sécurité ou les techniciens compétents.

II – PROFIL DU POSTE

Connaissances théoriques et pratiques :

Titulaire d'une formation à la Sécurité des spectacles auprès d'un centre de formation agréé par le ministère de la culture

Titulaire d'une formation AFPS

Connaissance et appétence pour le monde du spectacle

Connaissance du fonctionnement technique d'une salle de spectacle

Connaissance de la réglementation en matière de sécurité (ERP)

Savoir-faire

Maîtriser les éléments techniques et logistiques attendant aux spectacles

Maîtriser les logiciels bureautiques

Maîtrise de la terminologie professionnelle

Sens de l'organisation et de l'anticipation

Constituer et entretenir un réseau de professionnel

Constituer et étayer une base de coordonnées de techniciens pour la constitution d'équipes

Savoir-être :

Disponibilité

Rigueur

Aptitude au dialogue

Discrétion

Gestion du stress, de la fatigue

Capacité à gérer une équipe

III – LES CONTRAINTES SPECIFIQUES DU POSTE

Grande disponibilité (soirées, week-end)

Permis B requis

IV – NIVEAU DE RECRUTEMENT (grade)

Agent de catégorie B – Filière des Techniciens

V – CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES LOCAUX

Temps de travail : 1607heures annualisées (majoration dans l'annualisation des heures de nuits et dimanches)

Congés : 32 jours par an

Régime indemnitaire

Prime annuelle

Adhésion au CNAS

Protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire) = adhésion possible au contrat collectif Territoria Mutuelle

Véhicule de service disponible pour les déplacements

La présente fiche de poste est susceptible d'évolutions selon nécessités (missions et conditions de travail).

Poste à pourvoir rapidement

**Une lettre de candidature et un CV sont à adresser
à l'attention de Monsieur le Maire
via le lien « Envoyer votre candidature »**